

# INVENTAIRES DES SUBSTANCES DANGEREUSES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)  
ET FICHE D'INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ (FIS)



Des produits chimiques sont utilisés partout, dans toutes les entreprises. Certains produits sont plus dangereux que d'autres. Il est d'une importance vitale de disposer d'informations correctes sur les substances dangereuses afin de prendre les précautions nécessaires pour protéger la santé humaine, la sécurité et l'environnement.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Chaque produit dangereux a une fiche de données de sécurité (FDS), aussi appelée Safety Data Sheet (SDS). Il s'agit d'un moyen de communication important et tout fournisseur ou fabricant de substances dangereuses est tenu de la fournir aux utilisateurs professionnels. La FDS se compose de seize rubriques dans lesquelles toutes les informations nécessaires sont énumérées de manière structurée, notamment :

- les informations sur les propriétés physiques et chimiques;
- les dangers et les risques des substances (phrases H)
  - H est l'abréviation de Hazard, les mentions de danger (corrosif, toxique, irritant, inflammable...);
- des recommandations pour la manipulation et l'utilisation en toute sécurité des équipements de protection individuelle et collective (phrases P)
  - P signifie Precautionary, les mesures de prévention ou de prudence en cas d'exposition (par exemple, se laver les mains après chaque utilisation) ou pour prévenir l'exposition;
- les instructions pour la manipulation, l'enlèvement, le transport et le stockage;
- les mesures pour les premiers secours;
- les mesures de lutte contre les incendies.



Ces formulaires ne sont pas toujours inclus de manière standard. Il faut parfois contacter soi-même le fournisseur et les lui réclamer. Il vous est toujours loisible de le faire et chaque fournisseur est tenu de vous fournir la fiche de données de sécurité.

Ces formulaires servent de base à l'établissement de l'inventaire des substances dangereuses.

## INVENTAIRE DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Afin d'identifier toutes les substances dangereuses dans l'entreprise avec les informations nécessaires, le département ou les lieux où les substances sont présentes, le numéro d'identification de la substance ou encore les phrases H et P, il est obligatoire de tenir un inventaire ou un registre. Il est important de tenir ce registre à jour et de le contrôler régulièrement.

Les substances dangereuses doivent obligatoirement être incluses dans l'analyse des risques. L'inventaire peut servir de base à cet effet. Dans cette analyse des risques, l'employeur doit tenir compte, entre autres, des propriétés dangereuses des substances, des informations qu'il doit obtenir du fournisseur, du niveau, de la nature et de la durée des expositions respiratoires, cutanées et autres, ainsi que des conditions de travail impliquant des agents chimiques.

Il est recommandé d'utiliser un tableau Excel. Un exemple peut être trouvé en ligne à l'adresse [www.beswic.be](http://www.beswic.be). L'avantage de celle-ci est qu'elle permet d'effectuer facilement diverses opérations par la suite. De cette manière, il est possible non seulement de trier par fonctions, postes de travail ou applications, mais aussi de rechercher par symbole de danger ou par phrase H.

### LÉGENDE DE L'INVENTAIRE DES PRODUITS DANGEREUX

- 1<sup>re</sup> colonne** : le numéro d'inventaire utilisé en interne dans l'entreprise
- 2<sup>e</sup> colonne** : le nom commercial du produit tel qu'utilisé par le fournisseur et mentionné sur la fiche de données de sécurité. Ce peut aussi être le nom du produit intermédiaire ou du produit de décomposition.
- 3<sup>e</sup> colonne** : les données déterminantes s'il s'agit d'un mélange ou de substances pures d'un mélange (les noms des substances constitutives comme celle mentionnées à la rubrique 3 des FDS)
- 4<sup>e</sup> colonne** : l'état physique du produit (solide, liquide, gazeux, liquide en aérosol, granules...)
- 5<sup>e</sup> colonne** : l'usage général dans l'entreprise (par exemple dégraissant, matière première, lubrifiant, ...)

**6<sup>e</sup> colonne :** le poste de travail ou département où ce produit est utilisé dans l'entreprise (par exemple département entretien, département montage, ...)

**7<sup>e</sup> colonne :** la fonction des travailleurs qui utilisent le produit (par exemple mécanicien, opérateur, magasinier, ...)

**De la 8<sup>e</sup> à la 16<sup>e</sup> colonne :** inclut les symboles de danger. Sélectionnez le symbole de danger dans la section 2.2 de la fiche de données de sécurité.

**17<sup>e</sup> colonne :** les numéros et phrases H des risques de ces substances

**18<sup>e</sup> colonne :** les numéros et phrases P des conseils de prudence

## FICHE D'INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ

Il est important d'informer et de former chaque collaborateur, avec une attention supplémentaire pour les nouveaux travailleurs, sur l'utilisation sûre des produits dangereux, les risques qu'ils présentent pour la sécurité et la santé, les mesures à prendre en cas d'incident et les mesures préventives pour éviter l'exposition (par exemple, l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI)).

Les FDS sont souvent trop techniques et trop détaillées pour que l'on retrouve rapidement les bonnes informations sur les risques et les mesures de prévention. Il est donc fortement recommandé d'établir une fiche d'instructions de sécurité pour chaque produit, en collaboration avec le SIPPT. Une FIS fonctionne comme un guide pratique avec des instructions de sécurité, faciles à lire et accessibles, pour travailler en toute sécurité avec des produits dangereux. Les informations nécessaires peuvent être obtenues à partir de l'inventaire et des FDS. Les informations écrites doivent être disponibles à proximité immédiate du poste de travail où le produit est utilisé.

Il est aussi recommandé d'utiliser un tableau Excel. Un exemple peut être trouvé en ligne à l'adresse [www.beswic.be](http://www.beswic.be).